▽ Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE BIOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°8-1
« SOPHIA ANTIPOLIS » DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° AM/2021/212 en date du 03 août 2021, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°8-1 « Sophia Antipolis » du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a notamment pour objet :

- d'introduire de nouvelles règles permettant d'encadrer les constructions dans les anciennes Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur de Sophia Antipolis ;
- d'intégrer au sein des espaces naturels du PLU les parties naturelles et d'intérêt écologique existantes dans les anciens périmètres de ces ZAC ;
- de protéger le patrimoine architectural contemporain remarquable de la Technopole ;
- de corriger des erreurs matérielles du règlement graphique sur le secteur de Sophia Antipolis ;
- de faire évoluer la liste des emplacements réservés et les conditions de réalisation de logements sociaux ;
- de mettre à jour les annexes.

M. Gérard GRISERI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se déroulera dans les locaux des Services Techniques de Biot, 700 av. du Jeu de la Beaume, à Biot du 1er septembre (9h00) au 30 septembre 2021 (16h30) inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans les locaux des Services Techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le public pourra aussi adresser par écrit ses observations au commissaire enquêteur par voie postale à : Monsieur le commissaire enquêteur, Modification n°8-1 « Sophia Antipolis » du PLU, Mairie de Biot-Sophia Antipolis, CS 90339, 06 906 Sophia Antipolis Cedex, ou par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le Commissaire Enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : https://www.biot.fr/enquete-publique-modification-n8-1-sophia-antipolis-planlocal- durbanisme/.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des Services Techniques, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des Services Techniques :

- Le mercredi 1er septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mardi 14 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 30 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques de la commune, aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°8-1 « Sophia Antipolis » du PLU, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de Biot au 04 93 65 78 89.

Le Maire.

COMMUNE DE PEILLE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la désaffectation et l'aliénation du chemin rural situé entre les parcelles H N°739, 738 et les parcelles H N°2565 et 2564 au quartier « La Paran » à Peille.

Par arrêté municipal en date du 2 août 2021 le maire de la commune de Peille a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation et aliénation du chemin rural situé entre les parcelles H N°739, 738 et les parcelles H N°2565, 2564 au quartier« La Paran » à Peille.

Monsieur Georges Martinez a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 2 août 2021. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Peille du 27 septembre 2021 au 11 octobre 2021. Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Peille aux dates et heures indiquées et selon les règles sanitaires en vigueur

- le 27 septembre 2021 de 9h à 12h
- le 11 octobre 2021 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mr le commissaireenquêteur Mairie de Peille - Place Carnot - 06440 Peille.

L'arrêté et le dossier d'enquête publique sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

La copie du rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmises à la mairie de Peille et sans délai tenus à la disposition du public.

▽ Avis Administratifs

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE DÉLAISSEMENT

Les propriétés situées à Colcmars, lieu-dit Collet du Grand Bois, cadastrées section E n° 365 et 366, font l'objet d'un droit de délaissement par sa propriétaire au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur, en application des dispositions de l'article L. 152-2 du code de l'urbanisme.

Toute personne titulaire d'un droit sur les biens susvisés est priée de se faire connaître à la Métropole Nice Côte d'Azur (Direction des affaires juridiques et foncières - service procédures foncières - 1 rue Desboutin - 06364 Nice cedex 4) dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

▽ Vie des Sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés à Paris du 30 août 2021 a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI SPACAZUR

Capital : 10 000,00 EUR

Siège : NICE (06200), 126 Boulevard Napoléon III

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers ...

Durée : 99 années

Cessions de parts : Unanimité

Gérants : M. Pierre-François CUIF et Mme Coralie CUIF née CAGNIART, demeurant à Paris 15e (75015), 59, boulevard Pasteur : durée indéterminée.

Immatriculation : RCS NICE.

POUR AVIS
Les Gérants

nice-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS **ANNONCES LÉGALES**

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS
www.clic-legales.com

MARCHÉS PUBLICS
www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Chez Actual, nous pensons que le travail est un droit pour tous.
En tant qu'acteur majeur de l'emploi en France, nous apportons des solutions pour donner accès au travail et développer les compétences : travail intérimaire, recrutement, accompagnement et formation.

actual
CONSTRUISONS ENSEMBLE VOTRE TRAVAIL